

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **onzième jour de mars 2013**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Alain Rivard
Monsieur Rock Paquin
Me Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

13-03-064 Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition de le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal du 11 février et du 27 février 2013.

ADOPTÉE

13-03-065 Nomination du maire suppléant

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu que le conseiller Rock Paquin soit nommé maire suppléant pour la période se terminant le 30 novembre 2013.

ADOPTÉE

Congrès de l'UMQ 2013 – aucune participation pour 2013.

13-03-066 Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de ratifier les chèques suivants :

Chèques:

- En date du 12-02-2013 au 10-03-2013
- nos M1151 à M1156 & 32223 à 32277 289 088,34 \$
- nos 29339;30362;30526 annulé

- dépôts salaires des périodes 201306 à 201309

ADOPTÉE

13-03-067

Approbation des comptes

Sur une proposition de le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 11 mars 2013

- nos 32278 à 32415

488 525,91 \$

ADOPTÉE

Rapport des activités de financement des candidats indépendants et contrôle des dépenses électorales – Dépôt du rapport préparé par la trésorière.

13-03-068

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de compte 2012

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 45 254 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Ville de Princeville visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville de Princeville;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Ville de Princeville sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complétée.

POUR CES MOTIFS, sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu et adopté que la Ville de Princeville informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville de Princeville, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

13-03-069

Congrès de la COMAQ - 2013

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu que le conseil autorise Louise Bergeron, trésorière, et Mario Juare, directeur général, à participer au congrès annuel de la Corporation des Officiers municipaux agréés du Québec qui aura lieu à Québec du 22 au 24 mai 2013;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatifs à ce congrès, notamment les frais d'inscriptions, d'hébergement, de déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

13-03-070

Colloque de l'ATPIQ - 2013

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu d'autoriser Monsieur Christian Chartier, directeur du service de sécurité incendie,

à assister au 48^e Colloque annuel de l'ATPIQ qui aura lieu à Sherbrooke le 3 et 4 octobre 2013.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatifs à ce colloque, notamment les frais d'inscription, d'hébergement, de déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

13-03-071

Participation de la municipalité au Programme de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois

CONSIDÉRANT QUE les particules fines sont très nuisibles à la santé cardio-pulmonaire et coûtent très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

CONSIDÉRANT QUE le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal;

CONSIDÉRANT QUE l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a été mandatée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), afin de mettre sur pied et de gérer un programme de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois au Québec, excluant le territoire de l'Île de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE l'AQLAP lance le programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois «CHANGER D'AIR!» offrant une remise jusqu'à 400 \$ pour les vieux poêles et 500 \$ pour les fournaies et jusqu'à 100 \$ pour le système d'évent;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du programme est de réduire de façon importante le nombre de particules en retirant ou en remplaçant 5 000 vieux appareils de chauffage;

CONSIDÉRANT QUE ce programme se déroule en deux phases;

CONSIDÉRANT QUE la première phase est ouverte à toute la population du Québec et se termine après avoir versé 2 500 remises, ou au 31 décembre 2012, selon la première éventualité;

CONSIDÉRANT QUE la participation des municipalités est requise dans une deuxième phase, lesquelles viennent bonifier le programme, en attribuant un montant additionnel de 100 \$ pour chaque poêle à bois, portant la remise totale de 200 \$ pour un retrait et à 500 \$ (poêle) ou 600 \$ (fournaie) pour le remplacement par un appareil de chauffage certifié EPA ou ACNOR B415.1 qui émet 70% moins de particules fines;

Il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville désire participer au programme en accordant un montant de 100 \$ par vieil appareil de chauffage au bois retiré ou remplacé sur son territoire, jusqu'à concurrence de 10 poêles remplacés.

ADOPTÉE

13-03-072

Soumissions pour le fauchage le long des chemins municipaux et le contour des étangs d'épuration – Adjudication de contrat

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions reçues et déposées par le greffier;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder le contrat du fauchage des chemins municipaux et le contour des étangs pour 2013 et 2014 au plus bas soumissionnaire conforme soit à 9253-4015 Québec inc., tel que décrit au tableau suivant :

Fauchage chemins municipaux 2013	Fauchage chemins municipaux 2014	Fauchage contour des étangs 2013	Fauchage contour des étangs 2014	TOTAL avant taxes
7 983,00 \$	8 852,50 \$	350,00 \$	350,00 \$	17 3535,50 \$

ADOPTÉE

13-03-073

Creusage d'un fossé entre Ferme Norjo et le parc industriel Jacques Baril

ATTENDU QUE la Ville de Princeville avait signé une option d'achat avec la Ferme Norjo inc. avant d'acquérir le terrain le 19 décembre 2001;

ATTENDU QUE dans cette option d'achat, la Ville de Princeville a l'obligation de creuser un fossé mitoyen dont la ligne médiane correspondra à la ligne de séparation des lots vendus d'une part et demeurant la propriété du vendeur d'autre part ;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville s'est engagée à creuser ce fossé complètement à ses frais.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'autoriser Monsieur Dave Leclerc, directeur des Travaux publics à procéder à la réfection dudit fossé selon les recommandations de notre firme d'ingénieur et que le coût des travaux est entièrement à la charge de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

13-03-074

Ratification de l'offre de services pour la surveillance des travaux de stabilisation et de protection contre l'érosion de la berge de la rivière Bulstrode

Sur la proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu de ratifier le mandat de surveillance accordé à Les Services EXP inc. pour la surveillance des travaux de stabilisation et de protection contre l'érosion de la berge de la rivière Bulstrode pour un montant approximatif à 14 680 \$ avant taxes;

QUE cette dépense soit financée par le règlement d'emprunt no 2012-218.

ADOPTÉE

13-03-075

Subvention révisée pour Partage Saint-Eusèbe

Sur la proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu que le conseil autorise une aide financière additionnelle de 1 000 \$ à l'organisme Partage

Saint-Eusèbe de Princeville pour l'année 2013 dans sa mission de soutien alimentaire et économique aux familles dans le besoin de Princeville.

ADOPTÉE

13-03-076

Contribution finale au CLD de l'Érable - programme MADA

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à verser au CLD de l'Érable la contribution finale de la municipalité au programme MADA soit une somme de 2 000 \$.

ADOPTÉE

13-03-077

Relais pour la Vie 2013 de la MRC de l'Érable

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que le conseil présente une équipe dans le cadre du Relais pour la Vie qui aura lieu les 16 et 17 juin 2013 à Plessisville et verse une somme de 1 100,00 \$ à la Société canadienne du cancer (section Érable) pour la commandite de cette équipe.

ADOPTÉE

13-03-078

Demande de dérogation mineure de la compagnie 9129-8117 Québec inc. (Lacal Technologie).

ATTENDU QU'un permis a été émis en 1998 pour un agrandissement ;

ATTENDU QUE ce bâtiment est situé dans une zone industrielle ;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 35, rue Boulet la demande de dérogation mineure présentée par la compagnie 9129-8117 Québec inc. (Lacal Technologie) afin de régulariser l'implantation de cette construction existante en permettant une marge latérale de 1,80 mètre au lieu de 2,0 mètres, ce qui représente une dérogation de 0,20 mètre pour la marge latérale p/r à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

13-03-079

Demande de dérogation mineure de la compagnie Convertex inc.

ATTENDU QUE l'agrandissement projeté est le prolongement du bâtiment existant;

ATTENDU QUE la superficie touchée par la demande de dérogation est de 22,4 m², ce qui représente 2,21% de la superficie globale du bâtiment;

ATTENDU QUE cet agrandissement n'est pas une cause de nuisance à la visibilité pour les usagers du secteur.

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme.

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 95, rue Boulet, la demande de dérogation mineure présentée par la compagnie Convertex inc. afin de permettre l'agrandissement de l'usine avec une marge avant de 3,9 mètres au lieu de 7,5

mètres, ce qui représente une dérogation de 3,6 mètres pour la marge avant p/r à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

13-03-080

Demande de dérogation mineure de Monsieur Christian Chartier et de Madame Maryse Gagnon

ATTENDU QUE cette propriété a une grande superficie ;

ATTENDU QUE le bâtiment est implanté très loin des limites de propriété ;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'impact négatif pour le voisinage ;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 125, rue Demers Est, la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Chartier et Madame Gagnon afin de permettre l'agrandissement de son bâtiment accessoire d'une superficie de 40 m², ce qui représente une dérogation de 24,5 m² de plus p/r à la réglementation en vigueur

ADOPTÉE

13-03-081

Demande à la CPTAQ – Viridis Environnement

ATTENDU QUE la demanderesse Viridis environnement s'adresse à la Commission afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser un ouvrage de stockage étanche (fosse en béton) appartenant à la Ferme Dynamique inc. sur une partie des lots P-6B et P-6A rang IX du canton de Stanfold et un autre ouvrage de stockage étanche (fosse en béton) appartenant à la Ferme Viau-Drolet senc. sur une partie des lots P-20D, P-21A et P-21B rang VIII du canton de Stanfold pour entreposer des matières résiduelles fertilisantes (MRF).

ATTENDU QUE les matières résiduelles fertilisantes entreposées servent principalement à fertiliser les terres agricoles des propriétaires et la balance sur des terres de producteurs situées à proximité;

ATTENDU QUE le but des fosses est d'entreposer des matières fertilisantes;

ATTENDU QUE l'utilisation de matières résiduelles fertilisantes permet de détourner celles-ci des sites d'enfouissements;

ATTENDU QUE la demande est conforme avec le règlement de zonage de l'ancienne Paroisse de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'appuyer la présente demande et de recommander à la commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser celle-ci pour la Ferme Dynamique inc. et la Ferme Viau-Drolet senc.

ADOPTÉE

13-03-082

Vente d'un terrain résidentiel – 95 rue Lecours

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Sophie Lemieux ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-1-270 (95 Lecours) pour le prix de 17 714,85 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

13-03-083

Vente d'un terrain résidentiel – 125 rue Lecours

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Wayne Gardner ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-1-273 (125 Lecours) pour le prix de 17 714,85 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

13-03-084

Entente de partenariat (gouverneur) avec la JEBFE

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de contribuer au partenariat avec les Jeunes Entrepreneurs Bois-Francs Érable pour la période de septembre 2012 à septembre 2013 par le biais d'une commandite de 1 000 \$;

QUE le maire soit autorisé à signer l'entente relative à ce partenariat.

ADOPTÉE

13-03-085

Fête Nationale du Québec 2013

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu :

QUE Monsieur Claude Fortier, directeur au service des loisirs de la Ville de Princeville soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la fête nationale du Québec 2013.

ADOPTÉE

13-03-086

Demande de financement dans le cadre du Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire (FAIC) – projet d'un terrain de balle

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser Claude Fortier, directeur du service des Sports, des Loisirs et de la Culture à présenter et à signer tout document dans le cadre d'une demande d'aide financière au Fonds de l'amélioration de l'infrastructure communautaire pour le projet de construction d'un nouveau terrain de balle.

ADOPTÉE

Fondation de l'Hôtel –Dieu d'Arthabaska (2) – pour budget 2014

13-03-087

L'Ordre des Filles d'Isabelle

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu de prêter la Salle du Centre communautaire Pierre-Prince pour le Gala Folklorique qui aura lieu le dimanche 21 avril 2013 organisé par les Filles d'Isabelle de Princeville.

ADOPTÉE

Association de la fibromyalgie des Bois-Francis – classé

Jardinerie Fortier – cadeaux

13-03-088

Comité des anniversaires de mariage

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu de prêter la salle du centre communautaire Pierre-Prince au comité des anniversaires de mariage afin qu'il puisse souligner le 50^e anniversaire de prêtre de Léo-Paul Baril.

ADOPTÉE

13-03-089

École Sainte-Marie – Casandra Thibault

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu que le conseil accorde une aide financière de 50 \$ à l'école Sainte-Marie dans le cadre d'une soirée Parade de mode organisée par Casandra Thibault au profit du Relais pour la vie.

ADOPTÉE

Société canadienne de la sclérose en plaques - classé

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

13-03-090

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉE

Mario Juaire, greffier

Gilles Fortier, maire